

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 26 MARS 2026
Convocation du 21 mars

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six mars à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Marie-Christine MISSIAEN, Bruno DESANDERE, Myriam IDÉ, Yahia BOUHADAD, Sophie PIOLÉ, Bernard MICHALAK, Anne CALVARIN-POTTIER, Florent GIGOT, Gaylord RIBREAU, Yvette CARTON, Patrick LOMBE TAMBWE, Lauréna EDDARHRI-PRANLOUP, Frédéric LEFÈVRE, Marie-Angélique COQUELLE-BACQUET, Philippe PETIT, Delphine LOIR, Jean-Yves BEAUVOIS, Marie-Ange DEMARAIS

Étaient absents excusés : Pauline DUFLOS (pouvoir à M. Gaylord RIBREAU)

Étaient absents :

Mme Anne CALVARIN-POTTIER est nommée secrétaire de séance

**Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
(n°16-2026)**

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° en date du 21 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal à la suite des élections du 15 mars,

Considérant que les membres de cette commissions sont désignés pour la durée du mandat et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, et qu'il convient d'adresser à la préfecture de la somme la proposition des nouveaux membres,
Considérant que les communes, pour lesquelles deux listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission doit être composée de cinq conseillers municipaux dont deux de la liste des opposants,

Considérant que les membres prêts à participer aux travaux de la commission sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal propose les membres de la commission de contrôle des listes électorales suivants :

Mme Yvette CARTON
M. Bernard MICHALAK
Mme Sophie PIOLÉ

M. Jean-Yves BEAUVOIS
M. Philippe PETIT

Le Maire,
Marie-Christine MISSIAEN


